



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



Confédération paysanne  
de la Drôme

## Dossier de presse

# AGRICULTURE BIOLOGIQUE LA SOLUTION N'EST PAS DANS LA TECH', MAIS DANS UN RÉEL SOUTIEN AUX PAYSAN-NES

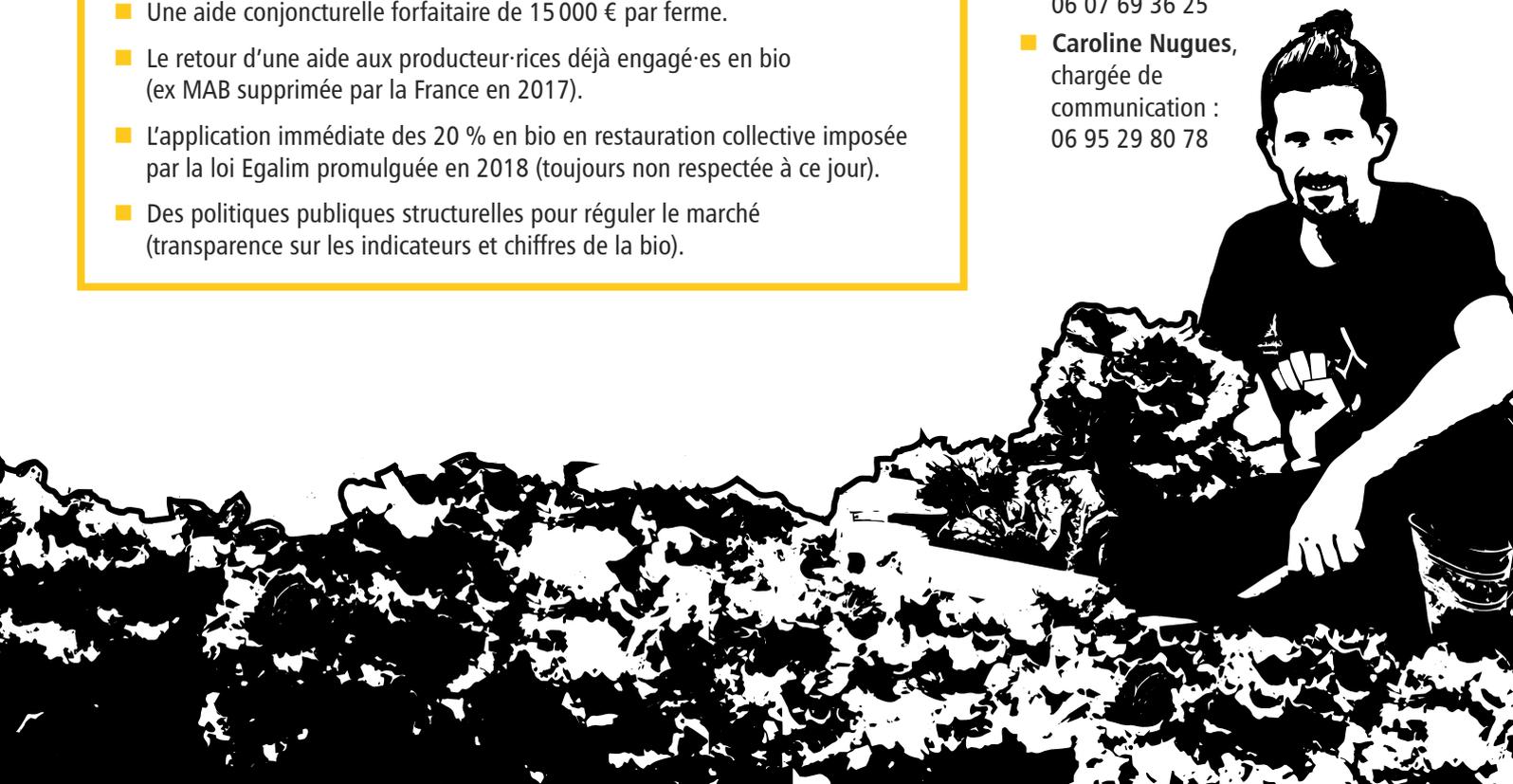
Alors qu'une crise sans précédent touche toutes les productions issues de l'agriculture biologique, le Ministre de l'Agriculture se rend ce 21 septembre au salon TechN'Bio organisé dans la Drôme. Pour la bio, comme pour toutes les productions, la solution ne se trouve pourtant pas dans le triptyque « Robotique, Numérique, Génétique » porté par le gouvernement ; mais par des politiques publiques pérennes.

### LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DÉFEND

- L'agriculture biologique paysanne.
- Une aide conjoncturelle forfaitaire de 15 000 € par ferme.
- Le retour d'une aide aux producteur·rices déjà engagé·es en bio (ex MAB supprimée par la France en 2017).
- L'application immédiate des 20 % en bio en restauration collective imposée par la loi Egalim promulguée en 2018 (toujours non respectée à ce jour).
- Des politiques publiques structurelles pour réguler le marché (transparence sur les indicateurs et chiffres de la bio).

### CONTACTS PRESSE

- Laurence Marandola, porte-parole :  
06 31 66 10 83
- Sylvie Colas, secrétaire nationale :  
06 70 31 90 71
- Vincent Paltera, co-porte-parole  
Confédération paysanne de la Drôme :  
06 70 44 28 68
- Vincent Delmas, membre du comité  
départemental de la Drôme, élu à la  
Chambre d'agriculture :  
06 07 69 36 25
- Caroline Nugues,  
chargée de  
communication :  
06 95 29 80 78



# CONTEXTE

## L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN DIFFICULTÉ

Le gouvernement dit vouloir conserver l'ambition de la France sur les surfaces agricoles engagées en agriculture biologique (18 % en 2027), mais n'a jusque-là pas proposé de mesures capables d'endiguer les difficultés des producteurs-rices bio et de maintenir le taux de conversions. Pour rappel, l'objectif des 15 % de surfaces agricoles en bio fixé pour 2022 n'a pas été atteint (10,7 % aujourd'hui<sup>1</sup>).

Toutes les productions et tous les systèmes de commercialisation sont en difficultés :

- Inflation pour la production et pour les consommateur-trices,
- Concurrence organisée et trompeuse du label HVE<sup>2</sup>
- Retour du chauffage des serres,
- Évolution à venir de la législation sur les OGM.

1 Chiffre de l'Agence bio

2 La « concurrence de la HVE » : le dernier rapport de l'OFB a confirmé que la HVE est un outil commercial et pas agro-environnemental : <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=13061>

## LES AMÉNITÉS POSITIVES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le fonctionnement du marché et les logiques d'optimisation des facteurs de production conduisent aujourd'hui les producteurs à une crise sans précédent. Les soutiens à ce mode de production particulièrement vertueux - sans pesticide de synthèse, sans OGM, protecteur de la qualité des eaux - n'ont pas été garantis dans la durée puisque l'aide au maintien à l'agriculture biologique a été abandonnée par l'État dès 2017.<sup>1</sup>

Rappelons pour exemple que le coût de dépollution de l'agriculture conventionnelle représente entre 750 millions et 1,3 milliard d'euros par an<sup>2</sup>. Il est intégralement financé par les consommateur-rices via leurs factures d'eau et la redevance versée aux agences de l'eau.

1 Rapport Cour des comptes : Le soutien à l'agriculture biologique :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-lagriculture-biologique>

2 Étude sur la qualité de l'eau d'avril 2021 de Que Choisir et de Générations futures : <https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2021/04/etude-eau-potable-pesticides.pdf>

# PRODUCTIONS BIO

## Aucune filière n'est épargnée par la crise

### PORC

- 30 % à 40 % de la production sans débouchés
- Coût du déclassement élevé (180 euros/porc)
- 30 millions d'euros/an de pertes pour la filière

### LAIT

- Baisse de 18 % de la consommation des produits laitiers bio en 2022 par rapport à 2021
- 40 % de déclassement en 2022
- 10 000 euros de perte moyenne par exploitation bio en 2022
- 3 % de taux de cessation d'activité en 2022 (< 1 % en 2020, estimation à 4 % pour 2022)
- 59 millions d'euros de pertes pour la filière en 2022, 71 millions attendus pour 2023

### FRUITS ET LÉGUMES

- Baisse de consommation 2022/2021 : -11 % en volume et -9 % en valeur
- 11,2 % des volumes produits en bio ont été vendus dans la filière conventionnelle (déclassement)
- Pertes estimées liées aux déclassements : 17 millions d'euros en 2021 (c'est le double de 2019)

### ŒUFS

- Baisse de 6 % des achats des ménages
- 10 % des capacités déconverties
- +33 % de coûts de production

### VIANDE BOVINE

- Baisse de 22 % de la consommation en 2022 par rapport à 2021
- Décapitalisation accélérée
- Baisse de production attendue en 2023

### GRANDES CULTURES

- Baisse de la consommation en volume
  - Fabrication aliments bétail (FAB) : - 20 %
  - Meunerie : - 6 %
  - Huiles alimentaires : - 10 %
  - Légumes secs : - 9 %
- Doublement des stocks entre 2021 et 2022

# DES MESURES GOUVERNEMENTALES INSUFFISANTES

## UNE AIDE D'URGENCE MAL CALBRÉE

Porteuse d'un plan d'aide pour éviter une crise systémique, la Confédération paysanne avait demandé 15 000 euros par ferme.

### DES ANNONCES QUI NE VONT PAS ASSEZ LOIN

Le ministère s'est contenté d'un plan d'aide de 60 millions d'euros. Une première enveloppe de 10 millions d'euros, annoncée au salon de l'agriculture a été jugée unanimement insuffisante. **Cela représentait 150 € par ferme !**

### PLAN D'AIDE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Une seconde enveloppe de 50 millions d'euros qui dispose encore de critères très discriminants qui ne permettent pas à tous les producteur·rices en difficulté d'y prétendre.

Le plan d'aide, notifié à la Commission européenne cet été, a ouvert le 16 août via FranceAgriMer, pour une clôture des dossiers prévue au départ au 20 septembre. En plus de l'insuffisance des moyens mobilisés, la Confédération paysanne avait demandé un allongement du délai. Elle a été entendue, mais la date de clôture de dépôt des demandes d'aides n'a été prolongée que de 9 jours !

La faiblesse du plan d'aide du gouvernement est criante, comparée à d'autres plans d'aides. Par exemple, le « plan de sauvetage » pour répondre à la crise de la filière porcine, déclenché en 2022 était doté de 270 millions d'euros, qui ont concerné 2000 exploitations agricoles. Soit 4 fois plus que celui annoncé pour les 60 483 fermes à la bio.

### D'AUTRES MESURES, MAIS QUI NE CONCERNENT PAS DIRECTEMENT LES PAYSAN·NES

- 3,5 millions d'euros pour relancer la consommation **via la communication**
- 120 millions d'euros pour respecter Egalim (appliquer les 20 % de bio en restauration collective).

## L'ÉTAT « HORS LA LOI »

L'État ne fait pas preuve d'exemplarité, notamment avec l'exemple de l'approvisionnement de la restauration collective : les 20 % de bio inscrits dans la loi Egalim ne sont toujours pas respectés.

Il soutient aussi une fiscalité qui favorise encore le surinvestissement plutôt que l'emploi, les serres chauffées plutôt que l'amélioration des droits sociaux.

## TÉMOIGNAGES



« Mon acheteur historique principal est soi-disant obligé de se désengager de ses producteurs par excès de stock. Il achetait ma production depuis 20 ans. J'ai pu diversifier mes débouchés avec différents types de céréales et je m'en sors, car je travaille sur une ferme très diversifiée.

À l'origine de la PAC, des organes de régulation des marchés étaient prévus, la solidarité faisait partie des objectifs. À la Conf', nous pensons que les cours des denrées alimentaires ne doivent pas être dictés par le marché. La PAC doit servir d'outil de régulation pour éviter les fluctuations qui affectent durement les producteurs comme les consommateurs.

Par ailleurs l'agriculture biologique est le modèle qui répond le mieux aux enjeux d'environnement, de santé, de biodiversité, d'adaptation aux changements climatiques. Nous sommes 33 % d'agriculteurs bio dans la Drôme. Il faut 100 % d'agriculteurs bio. L'État doit prendre la responsabilité. En attendant, quel message peut-on retenir de la non-volonté publique de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux enjeux majeurs de notre époque ? »

### David Peyremorte,

Installé en polyculture élevage d'ovins allaitants AB, en GAEC à Bonlieu-sur-Roubion (Drôme)



« L'aide d'urgence à l'agriculture biologique n'est pas accessible aux agriculteurs qui se sont installés entre 2017 et 2022. En effet, il faut justifier d'une dégradation de trésorerie de plus de 20 % par rapport à l'année de référence, qui a été fixée à 2018-2019.

Je me suis installé en 2018, je suis concerné. Nous venons de subir trois années de sécheresse, une crise sanitaire (Covid-19), un an et demi d'inflation, une crise de la bio. Je n'ai pas pu constituer de trésorerie depuis mon installation, donc je ne peux pas prouver qu'elle s'est dégradée. Pourtant je n'aurai pas droit à l'aide d'urgence bio. »

### David Loubet,

Éleveur de brebis laitières AB à La-Roche-sur-Grâne (Drôme)

# « La bio c'est trop cher », vraiment ?! Le scandale des surmarges

## LE CONVENTIONNEL EST EN DÉFINITIVE PLUS CHER POUR LE CONSOMMATEUR

L'antienne qui veut que la bio n'ait pas besoin d'être aidée davantage et que c'est « au marché de la rémunérer », fait l'impasse sur ses externalités positives sur la santé, l'environnement, la biodiversité... Mais aucun pan de l'agriculture, bio comme conventionnelle, n'est rémunéré uniquement par le marché.

En revanche, lorsque l'on achète un produit bio, ses aménités positives (maintien de la biodiversité, bien-être animal, qualité des cours d'eau, santé préservée, etc.) sont incluses dans le prix payé.

**Ainsi, les prix au consommateur apparaissent souvent plus élevés alors que le prix au producteur est bas : cherchez l'erreur !**

La question des surmarges sur la bio et les produits de qualité n'est jamais questionnée. Décider d'interdire ces surmarges permettrait une meilleure accessibilité à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Lors des débats de la Loi Egalim, la Confédération paysanne avait déjà pointé du doigt le scandale des « surmarges » sur les produits sous signe de qualité, dit SIQO, dont le bio.

Régulièrement, l'UFC Que Choisir montre comment la grande distribution réalise des surmarges importantes sur le bio comme dans une étude de 2019<sup>1</sup>.

## LE SURCÔÛT VIEN DE LA GRANDE DISTRIBUTION, PAS DE LA PRODUCTION

Dans l'exemple ci-dessous, à marge brute grande distribution constante sur le conventionnel, sur le produit « pomme », l'interdiction de la surmarge ramènerait le prix de la pomme bio à 2,80 euros/kg maximum (TVA de 13 centimes) au lieu de 4,19 € le kilo, soit 1,39 € de moins au kilo !



Aujourd'hui, avec l'inflation le phénomène a dû s'amplifier et demanderait une étude de Bercy.

De plus, les études économiques récentes ont bien montré que la hausse des prix alimentaires est due pour beaucoup à la captation de marges par les multinationales agroalimentaires.

La Banque centrale européenne a lancé l'alerte début mars devant 26 gouverneurs de la zone euro avec un message : « Les entreprises profitent d'une inflation élevée tandis que les travailleurs et les consommateurs paient la note », rapporte Reuters dans une dépêche. « Il est clair que l'expansion des bénéfices a joué un rôle plus important dans l'histoire de l'inflation européenne au cours des six derniers mois environ », a déclaré à l'agence de presse Paul Donovan, économiste en chef chez UBS Global Wealth Management.

L'Insee a confirmé cette tendance dans une note publiée le 31 mars notant que « le taux de marge a fortement augmenté au cours de l'année 2022 pour le secteur agroalimentaire. »

<sup>1</sup> <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-sur-marges-sur-les-fruits-et-legumes-bio-la-grande-distribution-matraque-toujours-les-consommateurs-n69471/>  
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/lufc-que-choisir-denonce-les-marges-de-la-grande-distribution-sur-les-fruits-et-legumes-bio-1125742>

# LA TECH NE SAUVERA PAS LA BIO

La bio ne sera pas sauvée par le mirage « Robotique-Numérique-Génétique ».  
Au contraire, les nouveaux OGM vont signer l'arrêt de mort de la bio.

## NOUVEAUX OGM (nouvelles techniques génomique - NTG)

Avec cette nouvelle réglementation, la Commission européenne crée les conditions d'une impossible coexistence d'une agriculture sans et avec OGM, car sans traçabilité, pas de suivi possible.

## DISPARITION DES SEMENCES PAYSANNES

Si la réglementation sur les nouveaux OGM est adoptée, sa portée s'étendra au brevetage des semences, organisant de fait la disparition des semences issues de sélections traditionnelles et paysannes.

Ce dont a besoin la bio c'est de politiques structurelles au service du développement de l'autonomie paysanne.

L'autonomie paysanne était d'ailleurs l'objet du salon organisé par la Confédération paysanne de la Drôme le 16 septembre 2023.

ALLER  
PLUS LOIN

## Les chiffres de la bio\*

	FRANCE	AURA	DRÔME
Surfaces bio en 2022	2 876 052 ha	 321 297 ha (3 <sup>e</sup> rang français)	 64 878 ha (1 <sup>er</sup> rang régional)
Part des surfaces bio dans la surface agricole	10,7 %	 11,3 % (5 <sup>e</sup> rang français)	 34,6 % (1 <sup>er</sup> rang régional)
Fermes engagées en bio en 2022	60 483	 8 212 (3 <sup>e</sup> rang français)	 1 819 (1 <sup>er</sup> rang régional)
Part des fermes engagées en bio	14,0 %	 16,4 % (4 <sup>e</sup> rang français)	 33,6 % (1 <sup>er</sup> rang régional)

### RÉCAP' DU PLAN D'AIDE

Relance de la consommation via la communication



3,5 millions d'euros

Plan d'aide aux producteur-rices bio



60 millions d'euros

Faire appliquer la loi Egalim dans la restauration collective



120 millions d'euros  
(soit 2 fois le plan d'aide)

Plan d'aide à la production porcine



270 millions d'euros pour 2 000 fermes

Plan d'aide aux producteur-rices bio



60 millions d'euros pour 60 483 fermes

\* Sources : Agence bio : <https://www.agencebio.org>